

Motion du 11 septembre 2007 de Mme Nathalie Fontanet, MM. Jean Sanchez et Alexandre Chevalier: «Attribution des logements de la GIM: quels critères et qui décide?»

(acceptée par le Conseil municipal lors de la
séance du 11 septembre 2007)

MOTION

Considérant:

- les évacuations des squats de la Tour et de Rhino intervenues pendant l'été;
- les déclarations de la magistrate chargée de la Gérance immobilière municipale (GIM) au sujet de sa volonté de reloger dans des immeubles propriété de la Ville les familles avec enfants expulsées;
- la confirmation du relogement par la Ville d'une quinzaine de squatters dont des enfants;
- la très longue liste d'attente de personnes inscrites à la GIM;
- la situation d'urgence dans laquelle se trouvent certaines familles avec enfants régulièrement inscrites sur ces listes et ayant respecté la loi;
- le nouveau changement à la tête de la commission d'attribution des logements de la GIM qui était auparavant une commission apolitique et qui serait depuis peu présidée par la magistrate chargée du département des finances et du logement,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui préciser:

- les conditions dans lesquelles ont eu lieu les dernières attributions;
- si l'évaluation du degré d'urgence a bien été effectuée en tenant compte de la situation de toutes les familles régulièrement inscrites à la Gérance immobilière municipale;
- le rôle exact de la magistrate chargée du département des finances et du logement dans les attributions.